

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

**Mardi 17 septembre 2024 à la salle communale Hubert Dedieu à Gajan**

**COMPTE-RENDU**

**Date de convocation : le 3 septembre 2024.**

**Etaient présents :**

Collège Régional : Kamel CHIBLI et Mélanie TISNE VERSAILLES

Collège Départemental : Christine TEQUI, Nathalie AURIAC et Olivier RATON

Collège Communal : Michel ANGLADE, Georges ARCIZET, Laurence BUGAT, Ginette BUSCA, Muriel CAVAILLES, René CAZALE, Patrice COMMENGE, Jean Louis CONTE, Gilles COURDIL, Jean Louis DENAT, Jean Claude ESCASSUT, Marie Pierre EYCHENNE, Jocelyne FERT, Laurent GALISSIER, Christian LAMMENS, Yvon LASSALLE, Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT, Michel LAZARO, Michel LOUBET, Adeline MAUDUIT, Annie MICHEL, Magali PEDOUSSAUT, Maryse PERIGAUD, Michel PICHAN, Maryse PLANTADE, Henri POUCHES, Patricia QUINAT-RAYNAUD, Jean Paul ROUQUIER, Jacques SEGUERAS, Michaël STEPHAN, Thierry TARIOL, Pascale TIEVANT, Jean Noël VIGNEAU et Kathy WERSINGER.

**Ont donné pouvoir :**

Collège Régional : Alexandre BERMAND et Isabelle PIQUEMAL à Kamel CHIBLI

Collège Départemental : Raymond BERDOU et Véronique RUMEAU à Christine TEQUI

Collège Communal : Benoit ARAUD à Jean-Paul ROUQUIER, Jean Louis ATTANE à Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, Arsène BARBOSA à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Christiane BONTE à Jocelyne FERT, Danièle CARRIERE à Yvon LASSALLE, Catherine COULON à Jocelyne FERT, Bernard DELBOSC à Thierry TARIOL, Georges MARTIN à Yvon LASSALLE, Thierry PORTET à Jean-Paul ROUQUIER et Guy ROUMAT à Patrice COMMENGE.

**Excusés ou absents :**

Collège Régional : Pascale CANAL et John PALACIN

Collège Départemental : Nadine NENY

Collège Communal : Alain ALRIC, Patrick AMARDEILH, Suzette AMILHAT, Dominique ANTOLINI, Daniel ARTAUD, Hadrien BARATHIEU, Elodie BARBE, Emmanuel BARNET, Jean Michel BAVEREL, Marie Rose BENDICK, Jean Michel BERNARD, Magalie BERNERE, Jean Marie BIGOT, Marie Léone BLAIN, Jean Michel BOISVERT, Galaad BONFILS, Gaëlle BONNEAU, Christophe BONVINI, Stéphanie BOTTINI, Bholème BOUFAID, Jérémy BOUSQUET, Laurent BOUTET, Francis BOY, Marie Line BREGANI, Gérard CMBUS, Olivier CAPDEVILLE, Sylvie CARBONNE, Jean CASSAN, Daniel CAZARUC, Jimmy CHATELAIN, José CLIVILLE, Jean-Claude COMMENGE, Jean Luc CONTACOLLI, Mélanie COT, Antoine DALLA-PIETA, Maxime DANGLA, Dalia DEDIEU, Nancy DELAIGUE, Jean François DELHON, Hélène DENAT, Gabriel DIAZ, Geneviève DUBA, Didier DUFFAUT, Marie Anne DUPONT, Hélène DUPUY COUTAND, Abdel EL YACOUBI, Gilles ESTAQUE, Eric EYCHENNE, Rosy FAUCET, Olivier FERNANDEZ, Hervé FEUILLERAT, Magali FEVIN, Bénédicte FOURNI?, Annick FOURQUET, Guy FREBY, Thomas FROMENTIN, Jean Michel GARCIA, Jean Louis GARIE, Stéphane GARNIER, Anne Marie GENTILHOMME, Sabrina GERARD, Pierre Marie GIRARD, Julien GOUZY, Céline GRANGER, Sophia GREGORIOU, Nelson GUICHET, Marjolaine HUOT ROYER, Pierrette ICART, Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE, Sophie KUCSKOWSKI, Christophe KUNT, Pierre LABOURDETTE, Serge LAFFONT, Catherine LAMY, Glenda LANGUE, Olivier LAURENT, Isabelle LEDUC, Frédéric LELANDAIS, Michel LIMOGES, Sandrine LOUBET, Amélie LUC, Romain MAESTRIPIERI, Céline MALGAT, Marie Pierre MANDRAY, Wally MARCON, Emmanuel MARCQ, Patricia MARROT REINARD, Florence MARTINS PONS, Laurent MASNOU, Denis MIAILHE, Laurent MILHORAT, Aurélie MIR, Alex MIROUSE, Elisabeth MIROUZE, Serge MORA, Jean-Pierre NAVARRO, Pierre NIOL, Renelle PARENT, Florent PAULY, Laetitia PELATA, Franck PEREZ, Agnès PICARD, Jean Luc PICHENOT, Mathias PIQUEMAL, Thibaut PIQUEMAL, Christian PORTA, Thierry PROS, Sylvie PUJOL, Christian PUJOL, Thierry RANNOU, Jacques RENOUD, Andréanne RETIERE, Marie ROBERT, Nathalie RODRIGUEZ, Antoine RODRIGUEZ, Colette ROMIER, Thierry ROUAN, Philippe ROUCH, Catherine ROUJA, Janine ROUMAT, Véronique ROUSSEAU, Michel

SABATIER, Yves SANS, Véronique SEGONDS, Alain SERVAT, Sandrine SIMON, Jean Louis SOULA, Cédric TAGLIAFERRO, Michel TARTIE, Patricia TESTA, Jean Christophe THEISEN, Patrick TIMBART, Christine TOUGNE, Patrick TURLAN, Nathalie UMHAUER, Noémie VALENTI, François VANDERSTRAETEN, Eric VERGE, Aymeric VOISIN et Wilm WIJNEN.

**Invités présents :**

Didier VIDAL et Anne-Sophie TRONC, SAFER Occitanie, Guylaine AUTHIER, Directrice Adjointe du Conseil Départemental de l'Ariège, Renaud CHAMPREDONDE, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, Germain JOLIBERT, Comité pour l'Emploi Couserans, Richard DANIS, Jean-Claude RIVERE, Pierrette RAYMOND et Yves ROUGES, Amis du PNR PA.

Kamel CHIBLI, Président du Syndicat mixte du PNRPA, remercie les élus de Gajan pour leur accueil et donne la parole à Nathalie Auriac, Maire de Gajan.

Nathalie AURIAC souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et invités présents à l'Assemblée.

Le Président accueille Christine TEQUI, Présidente du Département de l'Ariège, les vice-présidents du SMPNR, les Conseillers Régionaux et Départementaux, les délégués des communes, ainsi que les partenaires du SMPNR présents à l'Assemblée.

## **PROGRAMME D' ACTIONS**

### **Foncier agricole et rural : signature de la convention-cadre avec la SAFER Occitanie (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural)**

Le Président accueille Didier VIDAL, Président du Comité local de la SAFER Occitanie.

Le Président précise qu'en juillet dernier le Bureau a adopté une stratégie en matière de foncier agricole qui prévoit notamment les modalités d'accompagnement des collectivités pour mobiliser ce foncier. Il rappelle la collaboration avec la SAFER Occitanie depuis plusieurs années. Afin de renforcer le partenariat entre les deux structures, une convention cadre a été approuvée par le Bureau du SMPNR lors de sa séance de juillet dernier.

Didier VIDAL présente la SAFER Occitanie en soulignant son rôle en tant qu'outil au service des collectivités et du milieu rural. La SAFER travaille en partenariat avec divers acteurs pour des missions telles que le développement agricole et forestier, le développement local, l'environnement, et la veille foncière. Didier VIDAL rappelle que la SAFER Occitanie travaille déjà en collaboration avec le SMPNR et plus particulièrement avec Camille FLEURY, Chargée de mission Gestion de l'espace : accompagnement de projets structurants, formation auprès des élus, accompagnement de la filière Lait... Il souligne qu'il est nécessaire d'accompagner et d'encourager l'installation de jeunes agriculteurs.

Yvon LASSALLE, Vice-Président du SMPNR, Délégué à l'Agriculture et au Pastoralisme, Délégué à la Gestion de l'Espace, explique que le foncier agricole et rural est une question essentielle et transversale des collectivités et rappelle que les élus ne sont pas suffisamment sensibilisés à toutes ces questions d'où la nécessité de former et informer.

Le Président et Didier VIDAL signent la convention de partenariat.

### **Signature des avenants Contrats Bourgs-centres Occitanie pour les communes de La Bastide de Sérou, Massat et Saint-Lizier (réf. Charte art. 1)**

Le Président rappelle que la Région a mis en place une politique « Bourgs-centres » en 2017 pour une première période 2018-2021 visant à apporter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-

urbaines dont le maillage participe fortement au rééquilibrage du territoire régional. Cette politique a été renouvelée pour la période 2022-2028 en déclinaison du Pacte Vert Occitanie.

Le Syndicat mixte du PNR en est partie prenante, et son ingénierie appuie les communes concernées et les aide au montage technique, administratif et financier des projets concernés par les contrats « Bourgs-centres ». Les cosignataires de ces avenants sont la Région Occitanie, le Département de l'Ariège, la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, le SMPNR et le CAUE de l'Ariège.

Le Président précise que les avenants aux contrats bourgs centres pour les communes de La Bastide de Sérou, Massat et Saint Lizier ont pour objet de conforter les Contrats Bourgs-Centres de 1<sup>ère</sup> génération en prolongeant leur durée de validité pour les porter à échéance du 31 décembre 2028.

Le Président excuse la commune de La Bastide de Sérou qui est réuni actuellement en Conseil Municipal puis donne la parole à Michel PICHAN, maire de Saint Lizier.

Michel PICHAN remercie la Région, le SMPNR et l'ensemble des partenaires qui ont contribué à la préparation et la finalisation des contrats en rappelant la genèse de la candidature de sa commune à l'appel à projets de la Région. Il explique l'importance capitale de bénéficier de l'appui technique et financier apporté par ces contrats et cite comme exemple les travaux d'aménagement de l'entrée de ville terminés récemment.

Jean-Noël VIGNEAU, Président de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées (CCCP), rappelle l'importance de ces contrats qui permettent de tracer des perspectives, de fixer le calendrier de projets pluriannuels. Il remercie la Région, le travail des services de l'Etat, le SMPNR et l'ensemble des partenaires.

La Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège indique que nous pouvons voir la transformation des communes à la suite de la signature des Contrats Bourgs-Centres de 1<sup>ère</sup> génération qui ont un effet réel sur le territoire et salue la poursuite de ce travail collectif.

Le Président excuse Jean-Christophe CID, Président du CAUE de l'Ariège.

Le Président du SMPNR, la Présidente du Département, le Président de la CCCP et le maire de la commune de Saint Lizier signent l'avenant au contrat Bourgs-centres.

Le Président invite ensuite Michel LOUBET, maire de Massat. Ce dernier précise qu'il s'agit d'une excellente opération permettant de développer les anciens chefs de canton et remercie l'ensemble des partenaires.

Le Président du SMPNR, la Présidente du Département, le Président de la CCCP et le maire de la commune de Massat signent l'avenant au contrat Bourgs-centres.

## **FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT**

Le Président désigne Mélanie TISNE VERSAILLES, Conseillère Régionale, comme secrétaire, et ouvre la séance.

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 juin 2024**

Le Président demande aux délégués s'ils ont des modifications à apporter au compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 25 juin à Foix, transmis avant la réunion avec les documents préparatoires. Dans la négative, il propose de passer au vote.

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 25 juin 2024.**

## REVISION DE LA CHARTE – ADOPTION DE LA V3

Le Président propose de faire un point d'étape sur la révision de la Charte du PNR.


Le Président précise qu'un COPIL Charte s'est tenu en début d'après-midi, ici même, en présence de Catherine LUPION, sous-préfète de Saint-Girons.

Le Président rappelle que la Fédération des Parcs Naturels Régionaux (FPNR) a émis en mai 2023 un avis favorable sur le projet de Charte 2025-2040 du PNR et le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) a émis un avis défavorable à la même époque. En juillet dernier, l'Autorité Environnementale a, à son tour, rendu son avis consultatif. Le Président précise que le SMPNR doit composer avec ses différents partenaires.

Le SMPNR, et plus particulièrement Amélie LE STER, Chargée de mission révision de la Charte, travaille depuis au mémoire de réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Amélie LE STER poursuit les explications de la procédure de révision de la charte :


- Procédure entamée en 2020, avec des moments forts .
- L'avis de l'autorité environnementale est un avis consultatif avec 24 recommandations.
- La version 3 de la Charte a été rédigée suite à cet avis. L'architecture de cette dernière n'a pas évolué, il s'agit d'ajustements : mieux expliciter certaines mesures, densifier les fiches-mesures, renforcer le système des indicateurs.



### Avancées de la procédure 2024

**Les évolutions de la Charte V3 suite à l'avis de l'Autorité environnementale :**

- \*Valorisation de la stratégie adaptation changement climatique du PNR (2.1.1).
- \*Ajout de focales dans certaines fiches mesures: Milieux humides (3.3.1), Charte et urbanisme (3.4.1), ZAN (3.4.1.), contribution à la SNAP et aux PNA (3.2.1), Encadrement des ENR (2.1.2), véhicules à moteurs (3.4.4), paysages et publicité (3.1.1), structuration des filières (2.3.2), qualité de l'air (1.3.2).
- \*Précisions dans certaines fiches mesure (2.1.2 sur l'énergie, 2.1.1 sur Adaptation au changement climatique, 3.3.1 sur la ressource en eau...)
- \*Simplification de la portée de la Charte et des annexes.
- \*Renforcement du système d'indicateurs de la Charte.



- Le mémoire de réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale fait partie intégrante du dossier d'enquête.
- L'enquête publique se déroulera du 14 octobre au 24 novembre 2024, soit durant 6 semaines :
  - o La commission d'enquête est composée de M. Michel Sablayrolles, M. Michel Blanc et Mme Jeanne-Marie Cardon.
  - o 12 lieux d'enquête et de permanence (communes ayant un registre papier et où les commissaires enquêteurs pourront recevoir le public) ont été définis, à savoir : Castillon-en-Couserans, Foix (2), La

Bastide-de-Sérou, Le Mas d'Azil, Les Cabannes, Massat, Prat-Bonrepaux, Sainte Croix-Volvestre, Saint-Girons (2), Seix, Tarascon-sur-Ariège (2) et Val-de-Sos.

- Le siège de l'enquête est situé au SMPNR, Ferme d'Icart à Montels.
- Le registre dématérialisé est accessible à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/5656>
- Deux permanences par visio-conférence seront possibles avec inscription préalable sur la plateforme en ligne dédié indiquée ci-dessus.

Les modalités d'organisation pour les communes du périmètre d'étude (164) et celles pour les 12 communes lieux d'enquête et de permanence ont été présentées :



Le SMPNR enverra vendredi 20/09 une note explicative aux communes concernant l'enquête publique avec avis d'enquête publique à afficher et le certificat d'affichage.

**Pour toutes les communes du périmètre d'étude (164) :**

- ✓ **Affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête publique** dans toutes les mairies des communes du périmètre d'étude 15 jours avant l'enquête (au plus tard le vendredi 27 septembre).
- ✓ **Certificat d'affichage et de continuité d'affichage de l'avis de l'enquête publique** faisant apparaître la période des 15 jours avant l'enquête jusqu'à la fin de l'enquête
- ✓ Envoi de photo de l'affichage de l'avis au SMPNR.



**En plus, pour les 12 communes lieux d'enquête et de permanence :**

Castillon-en-Couserans, Foix (2), La Bastide-de-Sérou, Le Mas d'Azil, Les Cabannes, Massat, Prat-Bonrepaux, Sainte Croix-Volvestre, Saint-Girons (2), Seix, Tarascon-sur-Ariège (2), Val-de-Sos.

- ✓ Mise à disposition d'une **salle de permanence** le jour de permanence avec **le registre papier et le dossier d'enquête publique papier** transmis par le Syndicat mixte (entre le 7 et 11 octobre).
- ✓ Transmettre les commentaires inscrits sur le registre papier au prestataire de l'Enquête publique.
- ✓ Le SMPNR récupèrera les registres papiers dans les communes à la fin de l'enquête publique.



Il est précisé qu'il n'est pas nécessaire de disposer de panneaux d'affichage réglementés.

Les informations sur l'enquête publique sont consultables sur notre site internet : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/lenquete-publique/>

Le Président revient sur l'ampleur du dossier d'enquête évoquée lors du COPIL qui a eu lieu avant le Comité syndical. En effet, le dossier d'enquête compte un grand volume de documents. Il rappelle que les délégués et les élus peuvent s'appuyer sur les différentes Lettres aux Partenaires transmises. Celles-ci synthétisent le projet de charte avec ses ambitions et orientations et sont un bon moyen d'avoir des éléments de langage communs.

Amélie LE STER poursuit en précisant le calendrier prévisionnel à l'issue de l'enquête :



Afin d'être en mesure d'engager l'enquête publique, il convient que le Comité syndical approuve la V3 du projet de charte. Le Président propose de passer au vote.

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité la V3 du projet de charte.**

# FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

## Proposition de Décision Modificative du Budget 2024

Jocelyne FERT, Vice-Présidente du SMPNR, rappelle que la Décision Modification N°1 concernait l'intégration du résultat de l'exercice 2023 puis présente la proposition de Décision Modificative N°2 en spécifiant qu'il s'agit d'ajustement de crédits avec un résultat à 0.

### Proposition de décision modificative n°2 du Budget 2024 Section de Fonctionnement par chapitre

FONCTIONNEMENT	Dépenses diminution	Dépenses augmentation
D 60622-01 : Carburants	1 400 €	
D 60632-01 : Fournitures de petit équipement	700 €	
D 60636-01 : Habillement et vêtements de travail		2 000 €
D 6064-01 : Fournitures administratives	2 000 €	
D 611-01 : Contrats de prestations de services	16 000 €	
D 61358-01 : Autres		300 €
D 61551-01 : Entretien matériel roulant		1 000 €
D 62268-01 : Autres honoraires, conseils	1 500 €	
D 6231-01 : Annonces et insertions		1 500 €
D 6233-01 : Foires et expositions		1 000 €
D 6238-01 : Divers	2 000 €	
D 6241-01 : Transports de biens	6 500 €	
D 6261-01 : Frais d'affranchissement	1 500 €	
D 6262-01 : Frais de télécommunications	500 €	
D 6281-01 : Concours divers (cotisations)		8 000 €
D 6355-01 : Taxes et impôts sur les véhicules	600 €	
D 6358-01 : Autres droits	500 €	
<b>TOTAL 011</b>	<b>33 200 €</b>	<b>13 800 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	BP 2024 + DM 1	DM 2	BP 2024 + DM
11 Charges à caractère général	789 478 €	- 19 400 €	770 078 €

FONCTIONNEMENT	Dépenses diminution	Dépenses augmentation
D 64113-01 : NBI		5 000 €
D 64131-01 : Rémunérations	10 000 €	
D 64132-01 : SFT, indemnité de résidence		3 000 €
<b>TOTAL 012</b>	<b>10 000 €</b>	<b>8 000 €</b>
D 65322-01 : Frais de mission et de déplacement		5 000 €
<b>TOTAL 65</b>	<b>-</b>	<b>5 000 €</b>
D 66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance		400 €
<b>TOTAL 66</b>	<b>-</b>	<b>400 €</b>
D 673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		16 000 €
<b>TOTAL 67</b>	<b>-</b>	<b>16 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43 200 €</b>	<b>43 200 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	BP 2024 + DM 1	DM 2	BP 2024 + DM
12 Charges de personnel	1 386 304 €	- 2 000 €	1 384 304 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	BP 2024 + DM 1	DM 2	BP 2024 + DM
11 Charges à caractère général	789 478 €	- 19 400 €	770 078 €
12 Charges de personnel	1 386 304 €	- 2 000 €	1 384 304 €
65 Autres charges de gestion courante	23 002 €	5 000 €	28 002 €
66 Charges financières	32 900 €	400 €	33 300 €
67 Charges exceptionnelles	450 €	16 000 €	16 450 €
42 Opérations d'ordre (amortissements)	131 910 €		131 910 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 364 044 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 364 044 €</b>



## Budget 2024 modifié en synthèse

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	2 364 044 €	2 364 044 €	0 €
INVESTISSEMENT	141 910 €	363 487 €	221 577 €
CUMUL	2 505 954 €	2 727 531 €	221 577 €

Jocelyne FERT précise que la santé financière du SMPNR s'est améliorée ; les lignes de trésorerie sont remboursées dans les temps et nos délais de paiement n'ont plus été impactés grâce à l'amélioration du suivi des engagements depuis 2022.

A l'unanimité, le Comité syndical :

- **APPROUVE** la proposition de **Décision Modificative 2024 n°2** ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à **signer toutes pièces et à effectuer toutes démarches en application de cette décision.**

### Emplois

Jocelyne FERT rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Jocelyne FERT détaille les différents mouvements de postes :

- **Pôle administratif : création d'un emploi de Rédacteur à plein temps**

Il est possible de créer un emploi de Rédacteur. La création de cet emploi permet aux agents de se voir valorisés dans leurs compétences et leurs expériences acquises au sein de la structure, et d'évoluer dans leurs carrières par le biais de concours ou par la promotion interne : il ne s'agit pas d'augmenter le nombre d'agents au sein du Syndicat. Cet emploi permettra de consolider le pôle administratif.

Elle propose la création d'un emploi de Rédacteur à plein temps à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade de Rédacteur.

- **Renouvellement d'un emploi temporaire de Chargé de mission Révision de la Charte à plein temps**

Le SMPNR a lancé la procédure de révision de sa Charte en 2020. Pour finaliser le projet de nouvelle Charte 2025-2040, il convient de renouveler le contrat du chargé de mission compétent dans ce domaine spécifique. Elle précise que cet emploi est financé par la Région Occitanie.

Elle propose le renouvellement d'un emploi temporaire de Chargé de mission Révision de la Charte à plein temps à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 565 du grade d'ingénieur.

- **Création d'un emploi de contractuel de Chargé de Communication**

Le Parc naturel régional aborde une nouvelle étape de son développement avec une nouvelle charte pour 2025-2040 et une extension de son périmètre dans la vallée de l'Ariège. L'équipe du SMPNR prépare d'ores et déjà cette extension qui la verra intégrer de nouvelles compétences professionnelles, adapter son organisation



interne, développer son offre de services rendus aux acteurs du territoire et créer une offre d'accueil à la Maison du Parc.

Pour accompagner cette étape importante, le SMPNR a obtenu une aide de la Région dans le cadre de son Plan d'actions 2024, pour le financement d'un emploi de contractuel « Chargé de communication ». Celui-ci sera notamment chargé de :

- Elaborer la stratégie de communication du PNR
- Organiser la communication de l'extension du PNR et de sa Charte 2025-2040
- Organiser et assurer la « communication générale »
- Appuyer les chargés de mission dans leur communication
- Mobiliser des partenaires extérieurs

Cet emploi est également susceptible d'ouvrir au bénéfice des financements du dispositif « Volontariat Territorial Expertise » de l'Etat.

Pour mener à bien ce projet, elle propose de créer un emploi de contractuel « Chargé de communication » en référence au grade d'Attaché, à temps complet, sur 15 mois. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 550 du grade d'attaché.

- **Bouquetin : création d'un emploi de Technicien Territorial en CDI**

Le SMPNR est engagé dans le programme de réintroduction du bouquetin ibérique dans les Pyrénées ariégeoises, de vocation pyrénéenne. Ce projet, concrétisé à partir de 2014, développe une stratégie qui vise :

- à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats ;
- à informer les acteurs concernés et le public ;
- à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées ;
- à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

Afin de poursuivre cette action, il convient de maintenir en poste un Chargé de projet dédié. Cet emploi était jusqu'à présent pourvu au moyen de contrats annuels, en CDD. Il nécessite d'être pérennisé. Elle propose de créer l'emploi permanent de Technicien Territorial, en charge du Bouquetin, à temps complet, au grade de technicien relevant de la catégorie hiérarchique B.

- **Pôle administratif : renouvellement d'un emploi temporaire d'Assistante administrative à mi-temps**

Le SMPNR mène des actions en faveur de la Biodiversité, notamment au travers d'un quatrième Contrat de Restauration de la Biodiversité, co-financé par la Région Occitanie et par l'Etat (Fonds Vert). Pour piloter au mieux le volet administratif de ce projet et assister le chargé de mission en charge de sa coordination, il convient de renouveler l'emploi temporaire d'assistante administrative à mi-temps.

Elle propose le renouvellement d'un emploi temporaire d'assistante administrative à mi-temps à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 382 du grade d'adjoint administratif.

Jocelyne FERT précise que ces renouvellements ou créations d'emplois sont prévus dans la feuille de route financière 2024-2027 et n'ont donc aucune incidence sur le Budget 2024.

Le Président remercie Jocelyne FERT et, sans question complémentaire, propose de passer au vote.

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité :**

- **la création d'un emploi de Rédacteur à plein temps au sein du Pôle Administratif au grade de rédacteur,**
- **le renouvellement d'un emploi temporaire de Chargé de mission Révision de la Charte à plein temps sur 12 mois,**
- **la création d'un emploi temporaire de chargé de Communication à temps complet sur 15 mois, par référence au grade d'attaché territorial,**

- la création d'un emploi de Technicien Territorial en charge du Bouquetin en CDI, par référence au grade de technicien territorial,
- le renouvellement d'un emploi temporaire d'Assistante administrative à mi-temps sur 12 mois.

### Actualisation du tableau des effectifs (réf. Charte art. 3.1)

Jocelyne FERT précise que finalement le tableau des effectifs sera présenté lors du prochain Comité Syndical.

### Restitution de l'enquête téléphonique auprès des délégués du Syndicat mixte

Jocelyne FERT rappelle qu'afin d'améliorer son fonctionnement, le Syndicat mixte a interrogé par voie téléphonique ses délégués communaux, pour connaître leurs avis et propositions. Les modalités et les premiers éléments de ce travail ont été présentés lors d'une de nos séances en avril dernier à St Paul de Jarrat.

Jocelyne FERT précise les deux objectifs principaux : augmenter la participation des délégués aux comités syndicaux et améliorer la dynamique de gouvernance avec une participation active.

Au 31 juillet, fin de cette enquête téléphonique, 140 délégués des communes ont été appelés par Valérie Coffi et Fabienne Marsollier, soit 90% des délégués. Sur ces appels, 103 fiches contacts ont pu être réalisées, soit 2/3 des délégués qui ont donné un avis détaillé.

Jocelyne FERT présente la carte de participation aux Comités Syndicaux 2022-2023 puis les différents grands thèmes évoqués lors des appels.

Elle rappelle que la distance et l'isolement ne sont pas une explication évidente.

Toutefois, cette enquête permet de mettre en évidence plusieurs pistes d'amélioration :

- Organisation des réunions et communication préalable (envoi des invitations) :
  - Condenser les notes de synthèse, rendre les rapports plus accessibles (niveaux de lecture, tournures plus simples...), préciser le nom des référents (élus et agents),
  - Améliorer le côté concret et pratique / axer les rapports sur la finalité : préciser l'apport pour les communes ou les intercommunalités, les communes concernées,
  - Inviter aussi les maires, donner la possibilité d'envoyer en amont des questions diverses,
  - Progresser sur le covoiturage.
  
- Déroulé des réunions :
  - Apporter plus d'exemples concrets au travers de témoignages des communes,
  - Favoriser l'interaction, et notamment la prise de parole des délégués communaux,
  - Proposer en marge (au préalable) des visites de réalisations, des cafés-rencontres avec des chargés de mission
  - Points de vigilance sur la durée (2 h maxi) et sur les équilibres (temps consacrés aux intervenants extérieurs, aux dossiers administratifs et budgétaires...).

- Le « post Comité Syndical » : le retour aux communes :
  - Faciliter le travail des délégués et le retour aux communes (cibles = maires, conseils municipaux, habitants...),
  - Comment améliorer le retour « actions » pour favoriser l'usage par les communes des solutions apportées par le PNR ?
  
- Déployer d'autres outils :
  - Favoriser l'identification du « Qui fait quoi ? » : création d'un trombinoscope amélioré,
  - Clarifier le « A quoi sert le PNR ? » : tenir à jour un « guide des interventions » synthétique,
  - Relancer éventuellement des commissions (en tenant compte de l'éloignement géographique qui pourrait être pénalisant),
  - Réunir les délégués par secteur géographique et leur permettre d'améliorer leur interconnaissance : les délégués des communes au Bureau pourraient devenir les interlocuteurs « territoriaux » des communes,
  - Programmer des webinaires sur des sujets spécifiques.
  
- Anticiper l'accueil des nouveaux délégués après les élections municipales de 2026 :
  - Juste après les élections (avant désignation par les conseils municipaux)
    - Informer en amont sur les engagements des délégués : 4 disponibilités/an à 17H 30, possibilité de décharge employeur...
  - Après les désignations par les conseils municipaux :
    - Démarche spécifique d'accueil aux nouveaux délégués élus : questionnaire (qui sont-ils ? pourquoi sont-ils délégués ? que souhaitent-ils ? etc.), information et formation, proposition de rencontres, Eductours, E learning...
    - Expliquer le rôle et les attributions du Comité Syndical.

Jocelyne FERT ajoute que si les délégués ou les communes ont des interrogations, les équipes du SMPNR peuvent se déplacer dans les communes et se tiennent à leurs dispositions.

Yves ROUGES, Amis du PNR PA, rapporte qu'il y a très souvent de la confusion entre le Parc naturel des Pyrénées Ariégeoises et le Parc National des Pyrénées. Ce travail d'information, de communication et d'éducation est plus que nécessaire avec prochainement le vote de la Charte dans les conseils municipaux.

Le Président remarque que l'engagement des élus auprès de leurs communes est important et que leur représentation auprès des institutions n'est pas facile à concilier entre vie professionnelle et privée. La distance reste également à prendre en compte. Un travail de communication et d'information est à poursuivre et le recrutement d'un chargé de Communication permettra d'aller plus loin. Un travail spécifique de transmission aux jeunes générations pourra également être mis en place.

## **POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS**

Jocelyne FERT rappelle que, depuis mai 2024, Isabelle CAMBUS est en charge du dossier Santé Environnement. Ce dernier est financé par l'Agence Régionale de Santé. Une commission Santé Environnement va être reconstituée afin de définir la feuille de route.

Jocelyne FERT propose à l'assemblée de consulter l'exposition sur l'Ambroisie, prêtée par l'ANA-CEN Ariège et organisée dans la salle.

Toujours en partenariat avec l'ANA-CEN Ariège, une formation CiTique afin de sensibiliser aux enjeux liés aux tiques sera organisée le 1<sup>er</sup> octobre 2024 après-midi pour les agents communaux et en soirée pour les maires et délégués.

Enfin, dans le cadre de la 35<sup>ème</sup> édition des SISM (Semaines d'Informations sur la Santé Mentale), le SMPNR organise à St Giron, à la salle Max Linder, une conférence sur le thème "Prescriptions de nature : le bon sens sur ordonnance ?". Une table ronde suivra la conférence et sera l'occasion de revenir sur l'expérimentation menée avec le service de psychiatrie du CHAC et les Thermes d'Aulus-les-Bains.

Pour tous les sujets évoqués ci-dessus, les intéressés peuvent se renseigner et s'inscrire auprès d'Isabelle CAMBUS.

Yves ROUGES rend hommage à Jean-François CHERTIER, décédé en août dernier des suites d'un cancer foudroyant. Il salue son engagement et rappelle qu'il était très impliqué depuis 17 ans au sein de l'Association des Amis du Parc, dont il était un membre très actif.

Le Président remercie Yves ROUGES pour cet hommage et présente ses condoléances à sa famille et à ses proches.

## **CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLEES**

Le Président informe les élus et les invités que le prochain Comité syndical du PNR aura lieu le 4 décembre.

Le Président clôt la séance.

**Le Président**

**Kamel CHIBLI**